

COMMUNIQUE DE PRESSE

N'Djamena, le 19 novembre 2024_ La communauté humanitaire a été informée de la publication [d'un article de l'Agence de presse américaine Associated Press sur des allégations d'abus sexuels impliquant des acteurs humanitaires et des agents de sécurité à l'Est du Tchad, notamment dans les sites des réfugiés de la ville d'Adré, département d'Assoungha.](#)

Le Tchad, en collaboration avec les acteurs humanitaires applique la politique de « Tolérance Zéro » contre l'exploitation et les abus sexuels. Depuis janvier 2024, le Tchad dispose d'un cadre robuste pour prévenir et répondre à ces crimes notamment [d'une stratégie inter-agences](#) [d'un plan d'action Collectif](#) ainsi que d'un mécanisme de signalement précoce et de réponse aux allégations d'exploitation et abus sexuels. Ces directives ont déjà été vulgarisées auprès des organisations humanitaires et les Organisation de la société civile partenaires.

Face a la gravité des allégations citées dans l'article de presse, des mesures ont immédiatement été renforcées. Le niveau d'Alerte-Risque pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels ont été rehaussé au niveau 4 (Très élevé), considérant que le Tchad est déjà classé comme pays à [Haut risque d'exploitation et d'abus sexuels](#). Le Coordonnateur Résident et Coordonnateur Humanitaire au Tchad, Dr Francois Balingaya, tient à exprimer qu'il est impératif que des mesures immédiates et fermes soient prises pour enquêter sur ces allégations et punir sévèrement tous les coupables. *« Les réfugiés sont déjà vulnérables et traumatisés par les événements qui les ont poussés à fuir leur pays, et ils ne doivent en aucun cas être victimes d'abus de la part de ceux qui sont censés les aider. Nous prenons cette affaire très au sérieux et avons immédiatement lancé une enquête interne pour faire toute la lumière sur ces allégations. Nous coopérons pleinement avec les autorités locales et les organismes de protection des droits de l'homme pour garantir que toute personne responsable de ces actes odieux soit traduite devant les juridictions compétentes. La confiance des réfugiés dans les actions humanitaires est primordiale et doit être préservée à tout prix pour assurer la protection et le bien-être des populations affectées. »*

Les acteurs humanitaires, à travers le réseau national inter-organisations de la PEAS¹ (Protection contre l'exploitation et les abus sexuels), condamnent fermement tout abus, exploitations ou violences sexuelles commis par leur personnel. Ils s'engagent à continuer à mettre en place des mesures préventives et à renforcer les protocoles pour

¹ Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels



garantir la sécurité et la protection des communautés ainsi que le respect des droits humains.

Afin d'assurer une protection et une prise en charge holistique des victimes, le Réseau National inter-organisations de la PEAS, encourage toute personne ayant des informations sur de tels actes à se manifester en toute confiance auprès des autorités compétentes ou de **contacter via les canaux de plaintes dédiés dans les zones d'accueil des réfugiés y compris dans les sites aménagés ou le point focal PEAS pour tout cas impliquant un personnel d'une organisation humanitaire. Aussi, le numéro vert/gratuit de la Maison de la Femme 1390 peut être utilisé pour tout cas EAS impliquant un délégué de l'Etat Tchadien.** Le Réseau National inter-organisations de la PEAS reste vigilants et déterminés à agir avec fermeté pour garantir un environnement sûr, respectueux pour tous.

Les acteurs humanitaires au Tchad tiennent à informer les partenaires, les bailleurs de fonds et le public de l'évolution de cette affaire. Ils réaffirment leur engagement envers les communautés et s'engagent à lutter contre toute forme d'abus et de violence.

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Dohou Pascal Ferso, Chargé de Communication du Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies. Email : pascal.ferso@un.org Tel : +23566661671